

L'EXAMEN D'AUTORISATION INFIRMIÈRE AU CANADA (EAIC)

Il incombe à chaque organisme provincial ou territorial de réglementation de la profession infirmière de veiller à ce que les infirmières qu'il autorise à exercer aient des compétences acceptables avant de commencer à travailler.

Le niveau de compétence des infirmières (autorisées ou immatriculées) dans l'ensemble des provinces ou des territoires sauf au Québec est mesuré en partie par l'EAIC. L'EAIC est créé par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) et administré par les organismes de réglementation des provinces et des territoires. L'EAIC vise à protéger la population en garantissant que les infirmières débutantes ont les compétences nécessaires pour pratiquer de façon sécuritaire et efficace.

Les compétences et le plan directeur de l'EAIC sont révisés une fois par année. Or, comme l'exercice de la profession infirmière change, les compétences vérifiées au moyen de l'examen font l'objet d'une révision détaillée tous les cinq ans. La révision comprend une consultation étendue des infirmières du Canada.

MODIFICATIONS DE L'EAIC QUI ENTRERONT EN VIGUEUR EN JUIN 2005

MISE À JOUR DES COMPÉTENCES

En 2003, on a lancé le cycle de production d'une nouvelle version de l'EAIC. La liste actualisée des compétences nécessaires pour se présenter à l'examen qui sera introduit en juin 2005, est maintenant terminée. La mise à jour découle d'une consultation poussée d'infirmières des différentes parties du Canada, oeuvrant dans les milieux de la pratique clinique, de l'éducation et de l'administration. Le Conseil de l'EAIC, constitué de représentantes de chacun des organismes de réglementation des provinces et des territoires qui administrent l'examen, a aussi revu la liste à jour des compétences.

Un nouvel Examen d'autorisation infirmière au Canada (EAIC) sera lancé en 2005. Nous sommes en train de modifier l'EAIC pour y ajouter des compétences révisées, un nouveau plan directeur et un nouveau format de questions (questions à court développement). Ce bulletin est le premier d'une série que nous diffuserons pour vous tenir au courant des changements à venir.

PRODUCTION D'UN NOUVEAU PLAN DIRECTEUR

La création d'un nouveau plan directeur de l'examen constitue un élément du cycle de révision quinquennal. Le plan directeur oriente le contenu à mesurer au moyen de l'EAIC et présente des directives claires sur la façon de procéder. Un nouveau plan directeur est en cours d'élaboration pour l'EAIC qui sera introduit en juin 2005.

NOUVELLES QUESTIONS ET NOUVEAU FORMAT

À compter de juin 2005, l'EAIC comportera des changements qui permettront de mieux évaluer les techniques de prise de décisions cliniques, de résolution de problèmes et de réflexion critique dans le contexte d'une situation ou d'un problème clinique. Les questions d'examen fondées sur des cas reposeront sur l'approche des caractéristiques clés qui consiste à définir les aspects clés (c.-à-d. les étapes critiques de



la résolution de problèmes) associés à des situations de pratique dans lesquelles l'infirmière (autorisée ou immatriculée) aurait à intervenir. Les organismes de réglementation qui utilisent l'EAIC ont approuvé cette façon de procéder.

Ces questions représenteront des problèmes cliniques types que connaissent les infirmières débutantes dans l'exercice quotidien de la profession. Elles seront présentées sous la forme de questions à choix multiples et (ce qui est nouveau) de questions à court développement. Les questions autonomes de l'examen seront présentées sous la forme de choix multiples.

QUE SIGNIFIENT CES CHANGEMENTS POUR L'EAIC DE JUIN 2004 À JANVIER 2005?

L'essai expérimental des questions fait partie intégrante du mécanisme de création d'examens et chaque séance d'examen comporte habituellement des questions expérimentales. Cela signifie qu'il faut tester, à compter de l'examen de juin 2004, les questions qui s'ajouteront en juin 2005.

Les questions expérimentales ne se distinguent normalement pas des questions opérationnelles de l'examen. Toutefois, comme nous devons tester le nouveau type de questions à développement en vue de la production de l'examen de juin 2005, les questions expérimentales figurant dans les examens de juin 2004 à janvier 2005 se présenteront sous deux formes : choix multiples et court développement.

Les questions expérimentales exigeant un court développement seront donc incluses dans un *cahier distinct* au cours du cycle d'examen de juin 2004 à janvier 2005. Les candidates auront le *choix* d'y répondre ou non.

Nous accorderons donc aux candidates qui se présenteront aux examens de juin 2004 à janvier 2005 plus de temps pour répondre aux questions expérimentales facultatives à court développement. Nous demanderons aux organismes membres de prévoir, pour la salle d'examen et les surveillants, du temps supplémentaire à la fin de la séance d'examen en raison des candidates qui répondront aux questions facultatives. Nous communiquerons aux organismes membres l'information sur les questions expérimentales facultatives, afin qu'ils puissent à leur tour en faire part aux candidates.

INFORMATION À VENIR

Ce bulletin présente un aperçu des changements de l'EAIC qui s'annoncent. Nous produirons au cours des prochains mois d'autres bulletins qui contiendront plus de renseignements détaillés. Adressez-vous à l'organisme de réglementation de la profession infirmière de votre province/territoire pour obtenir des exemplaires des numéros à venir.



Le Bulletin de l'EAIC est publié par la Division des politiques de réglementation de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC).

Association des infirmières et infirmiers du Canada
50 Driveway
Ottawa (Ontario)
Canada K2P 1E2
Téléphone : 1-800-361-8404 ou (613) 237-2133
Télec.: (613) 237-3520
Courriel : info@cna-aiic.ca
Site web : www.cna-aiic.ca